



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

coopération et développement

Question écrite n° 42055

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur l'article d'un ancien ambassadeur de France au Burkina-Faso publié à la page 13 du quotidien Le Figaro du 30 décembre 1999 dans lequel son auteur souligne qu'« il est vital à tous égards pour l'Afrique, que la Communauté européenne... mette en oeuvre une stratégie de l'entreprise africaine, avec pour objectif fondamental la valorisation sur place des matières premières, source de création d'emplois et de richesse... ». Les Etats européens opéreraient un transfert vers l'Afrique des PME-PMI « dont les capacités de production ne sont plus en phase avec le contexte concurrentiel des échanges mondiaux » mais « encore en bon état de fonctionnement » et qui « pourraient (ainsi) être ressourcés en Afrique où les coûts de production sont bien plus faibles... ». Il lui demande ses intentions à l'égard de cette suggestion et souhaiterait savoir si la France entend inciter ses partenaires européens à intervenir en ce sens en faveur des Etats africains où la sécurité des Européens est assurée.

Texte de la réponse

La question soulevée par l'honorable parlementaire, relative au rôle des PME-PMI dans le développement en Afrique, est de première importance. C'est, en effet, par le développement d'un tissu économique dense et solide que la croissance économique pourra s'y accélérer. Or le dynamisme des entreprises dépend de la confiance des opérateurs dans l'avenir, de l'évolution des marchés et des conditions (juridiques, financières ou sociales) plus ou moins favorables qui sont faites à l'investissement et à l'activité économique. Cette analyse est maintenant partagée par l'ensemble des pays en développement et par les bailleurs de fonds, notamment l'Union européenne et les institutions multilatérales. La coopération française participe à ce mouvement en finançant des programmes dédiés à la sécurité des affaires (environnement juridique et judiciaire avec le traité OHADA), à l'assainissement des banques, à la mobilisation de l'épargne et à la constitution de marchés régionaux intégrés. Par ailleurs, le ministère des affaires étrangères et l'Agence française de développement soutiennent directement les initiatives privées, qu'il s'agisse des très petites entreprises ou des PME-PMI, par le biais de systèmes de financement adaptés et par la mise à disposition d'informations techniques et commerciales, la formation des entrepreneurs et le soutien à leur organisation professionnelle. L'aide française vise aussi à promouvoir l'investissement des entreprises du Nord dans les économies des pays du Sud et le soutien du développement de partenariats ou de compagnonnages industriels. Quelques exemples concrets d'appuis mis en oeuvre récemment dans ce cadre : 1. Le site Internet « Investir en Zone franc », installé à Ouagadougou grâce à un financement de la France, constitue la plus importante base de données disponible sur les quatorze pays de la Zone franc et sur les opportunités d'affaires et de partenariats industriels dans la zone. 2. La coopération française apporte son soutien à la conférence permanente des chambres consulaires franco-africaines (CPCCAF), dont l'objectif est de promouvoir la coopération décentralisée entre institutionnels (chambres de commerce) et opérateurs (entreprises) du Nord et du Sud. 3. Un soutien est également apporté au réseau d'entreprises d'Afrique de l'Ouest (REAO) qui développe des actions de lobbying auprès des gouvernements et des institutions régionales, ainsi qu'au réseau « entreprises et développement » qui, à

l'initiative de collectivités locales françaises, est constitué d'entreprises de petite taille désireuses de développer des partenariats industriels ou commerciaux avec des entreprises du Sud. La France entend bien poursuivre ses efforts pour le développement du tissu économique en Afrique.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42055

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2000, page 1077

Réponse publiée le : 27 mars 2000, page 1985